

Le conflit est une chance !

La médiation au service des associations

ASM ALSACE MEDIATION

3, quai Jacques Sturm - 67000 Strasbourg
Association inscrite au T. I. de Strasbourg Volume 87 Folio n°86 -
SIRET 51249652100017

www.alsace-mediation.eu

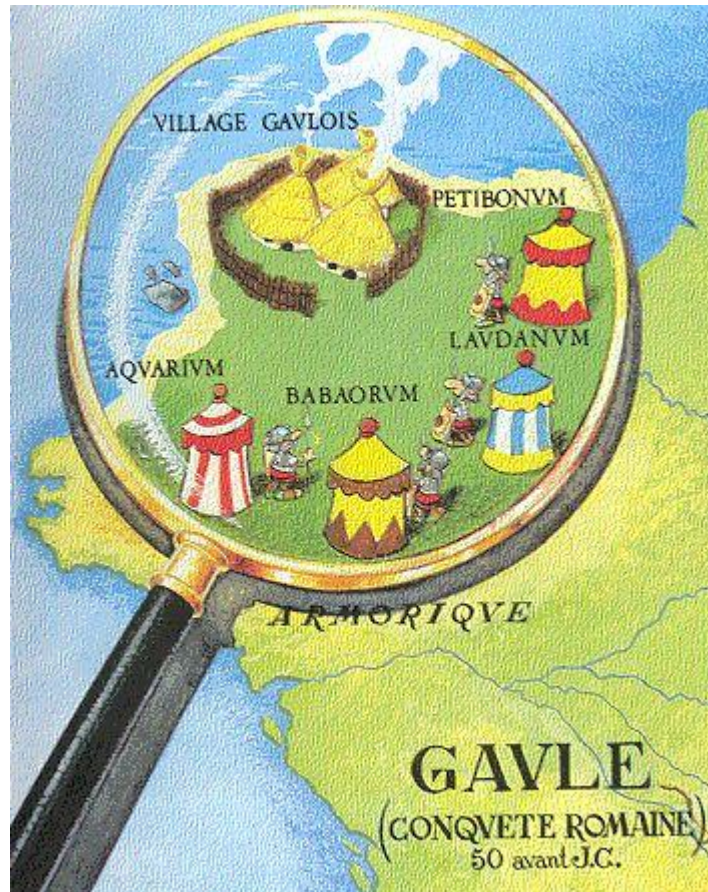
asm@alsace-mediation.fr

La gestion traditionnelle du conflit

- * Les parties s'opposent sur des positions

La gestion traditionnelle du conflit

* Une association est souvent comme ...



La gestion traditionnelle du conflit

- * Tant qu'il y a des romains ... on fait cause commune :
pas de problème



La gestion traditionnelle du conflit

- * Quand il n'y a plus de romains ...



La gestion traditionnelle du conflit

* Le conflit dégénère ...



La gestion traditionnelle du conflit

Position partie A

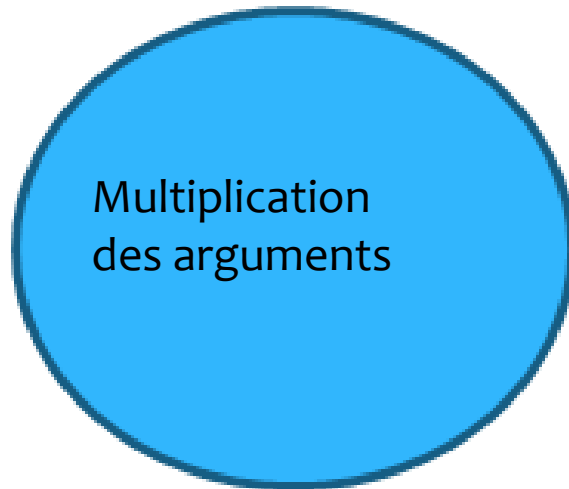


Position partie B

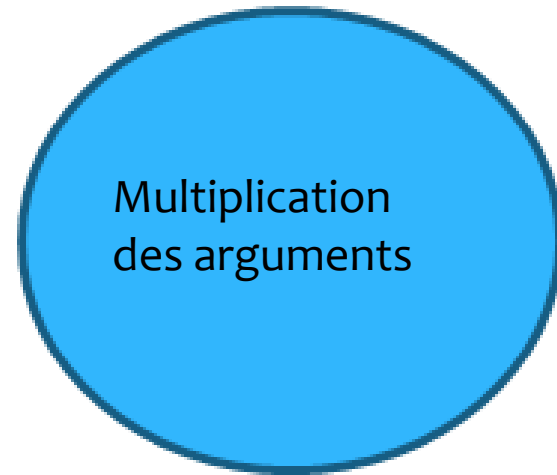


La gestion traditionnelle du conflit

Position partie A



Position partie B



Le conflit est une chance !

Quelles solutions ?

LA MEDIATION

- * Intervention d'un tiers : le médiateur

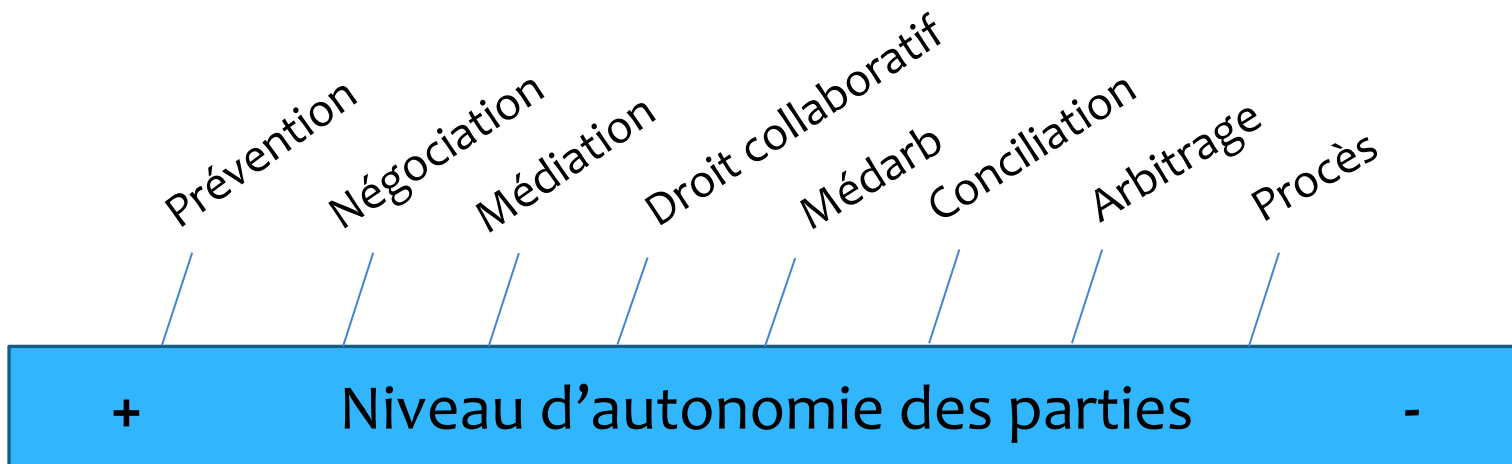


I./ La médiation en théorie

* - Les MARD (modes appropriés/amiables de règlement des différends)

➤ posture spécifique : tiers sans pouvoir

MODES APPROPRIES DE REGLEMENT DES DIFFERENDS



- La variété des médiations

- * judiciaire / conventionnelle, préventive/curative ,
- * toute matière : scolaire, environnementale, sociale, sociétale, familiale, commerciale ...

- Les textes

* droit communautaire :

- Directive 2008/52/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 21 mai 2008

* droit interne :

- Ordonnance n° 2011-1540 du 16 novembre 2011 portant transposition de la directive 2008/52/CE

- Les textes

* Définition de la médiation

tout **processus structuré**, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs **parties tentent** de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec **l'aide d'un tiers, le médiateur**, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige

- Les textes

* Définition de la médiation

tout **processus structuré**, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs **parties tentent** de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec **l'aide d'un tiers, le médiateur**, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige

- Les textes

* Définition de la médiation

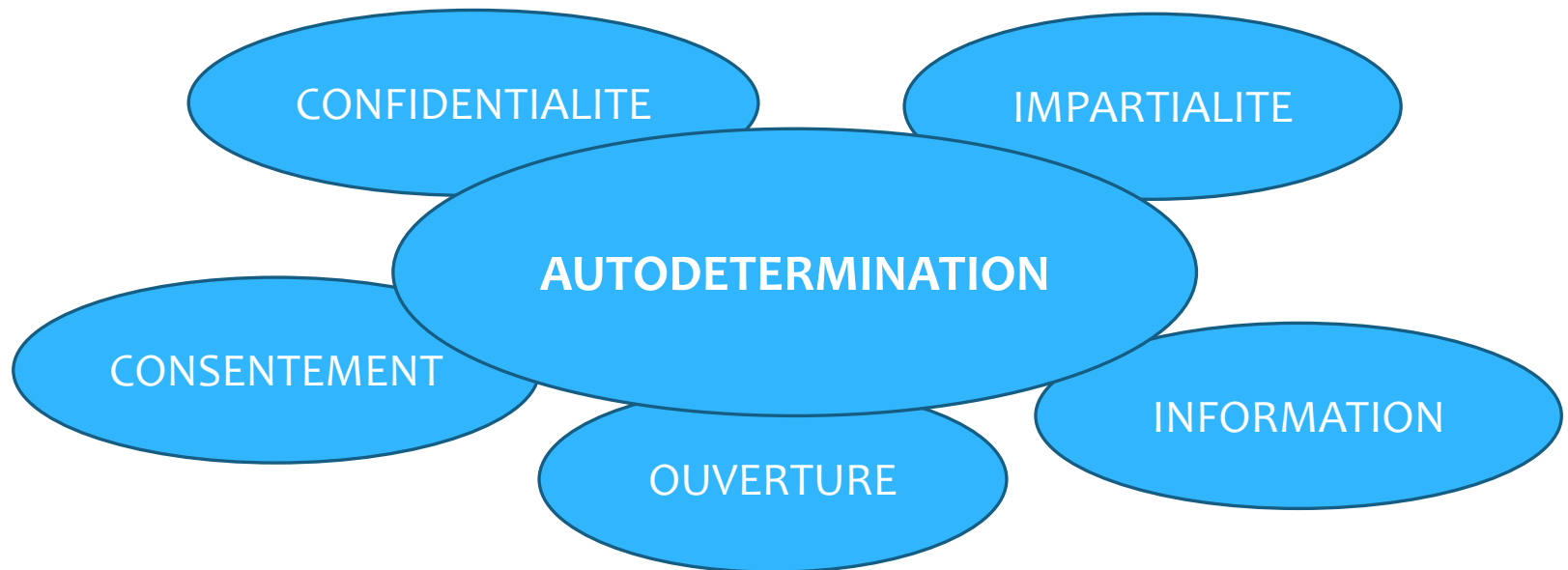
tout **processus structuré**, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs **parties tentent** de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec **l'aide d'un tiers, le médiateur**, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige

- Les textes

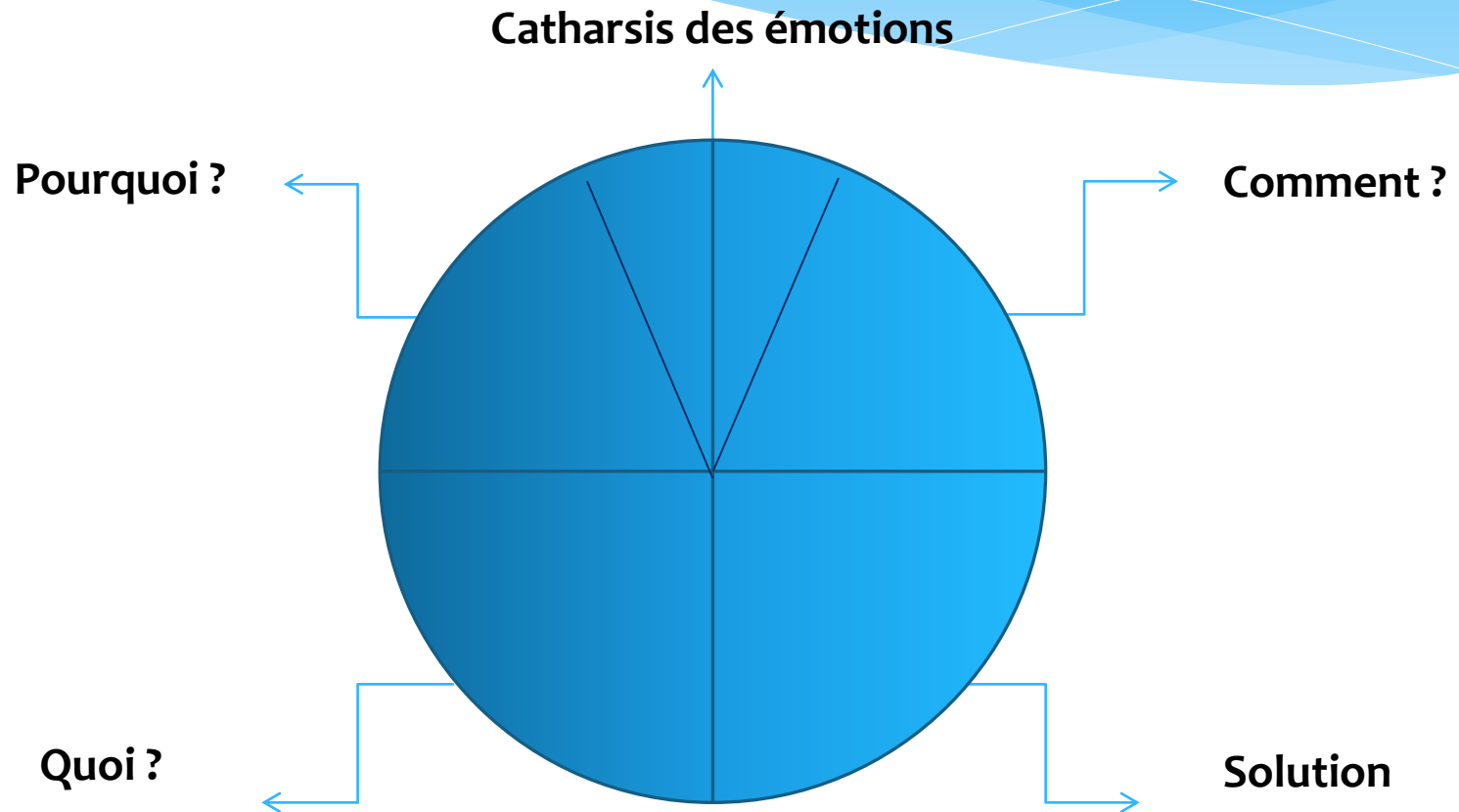
* Définition de la médiation

tout **processus structuré**, quelle qu'en soit la dénomination, par lequel deux ou plusieurs **parties tentent** de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec **l'aide d'un tiers, le médiateur**, choisi par elles ou désigné, avec leur accord, par le juge saisi du litige

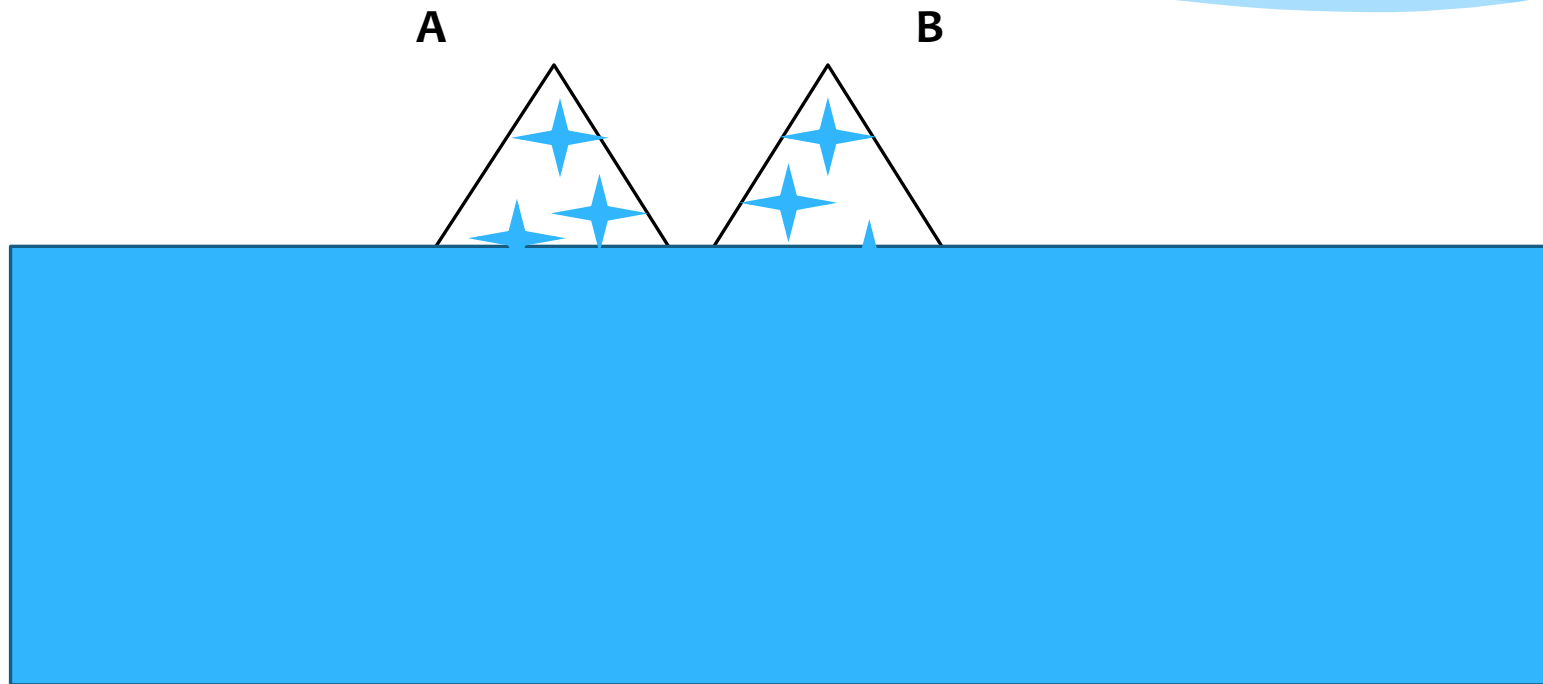
II./ Le processus



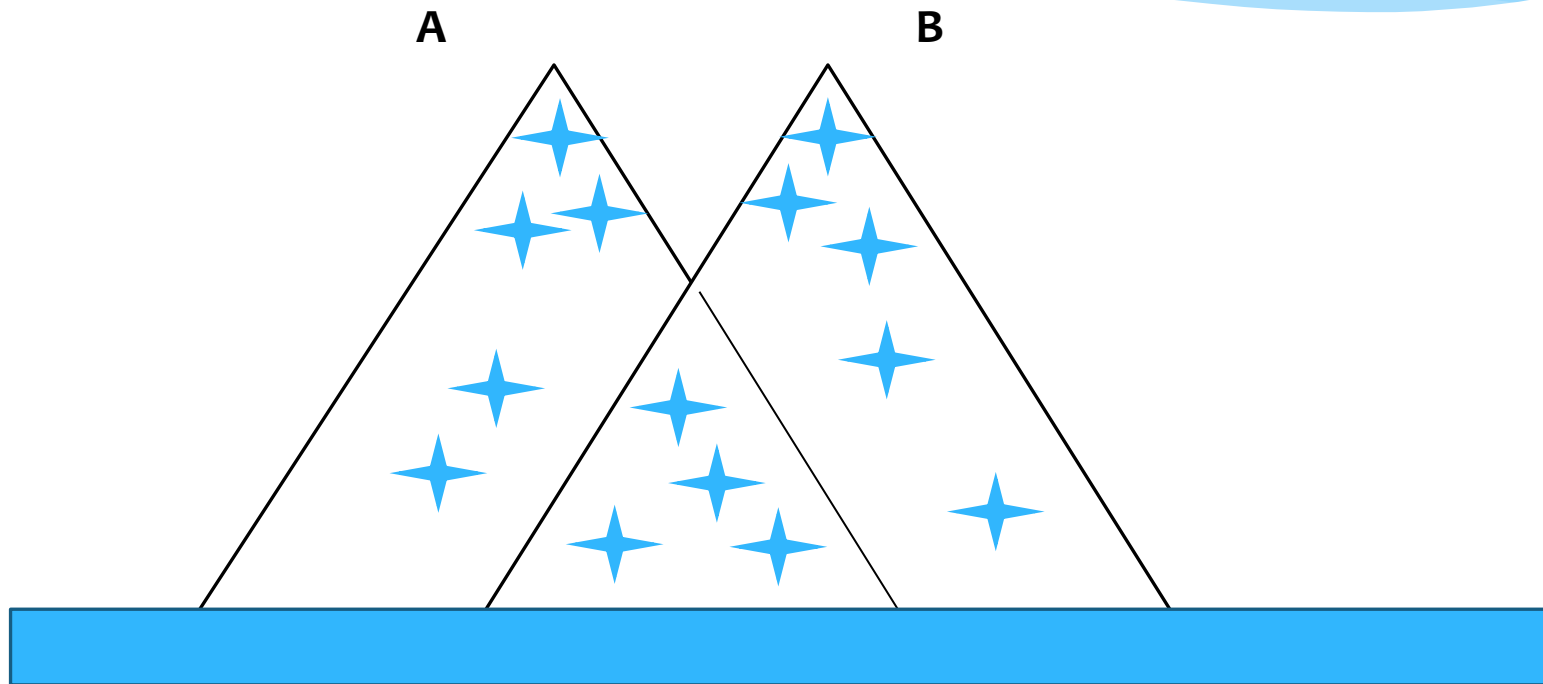
- Le processus ROUE DE THOMAS FIUTAK



- Le processus ICEBERG

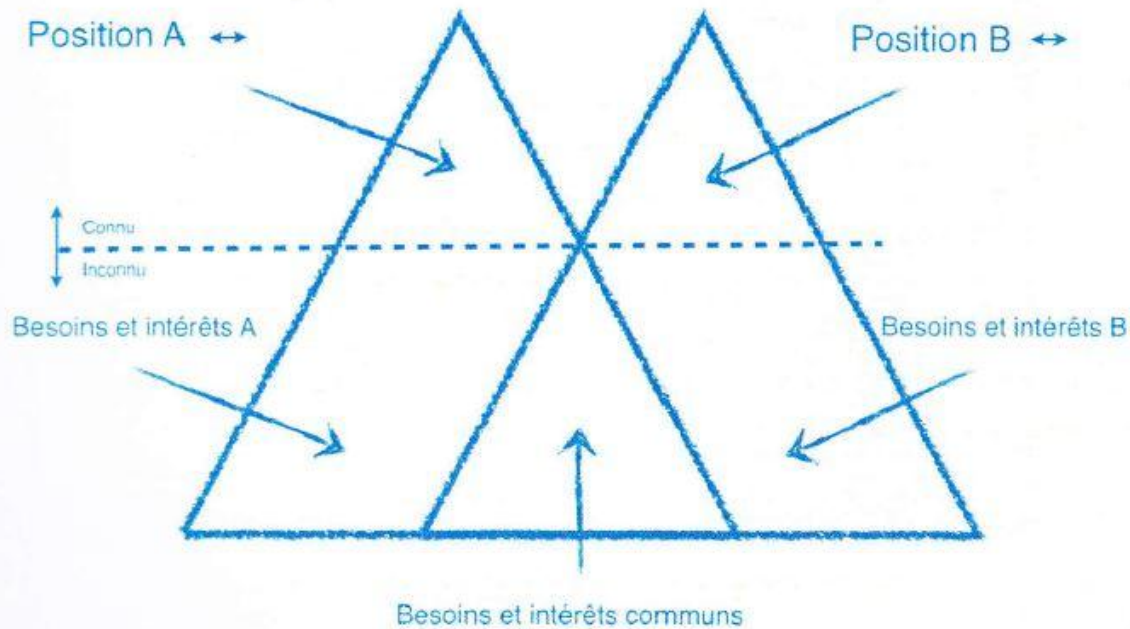


- Le processus ICEBERG

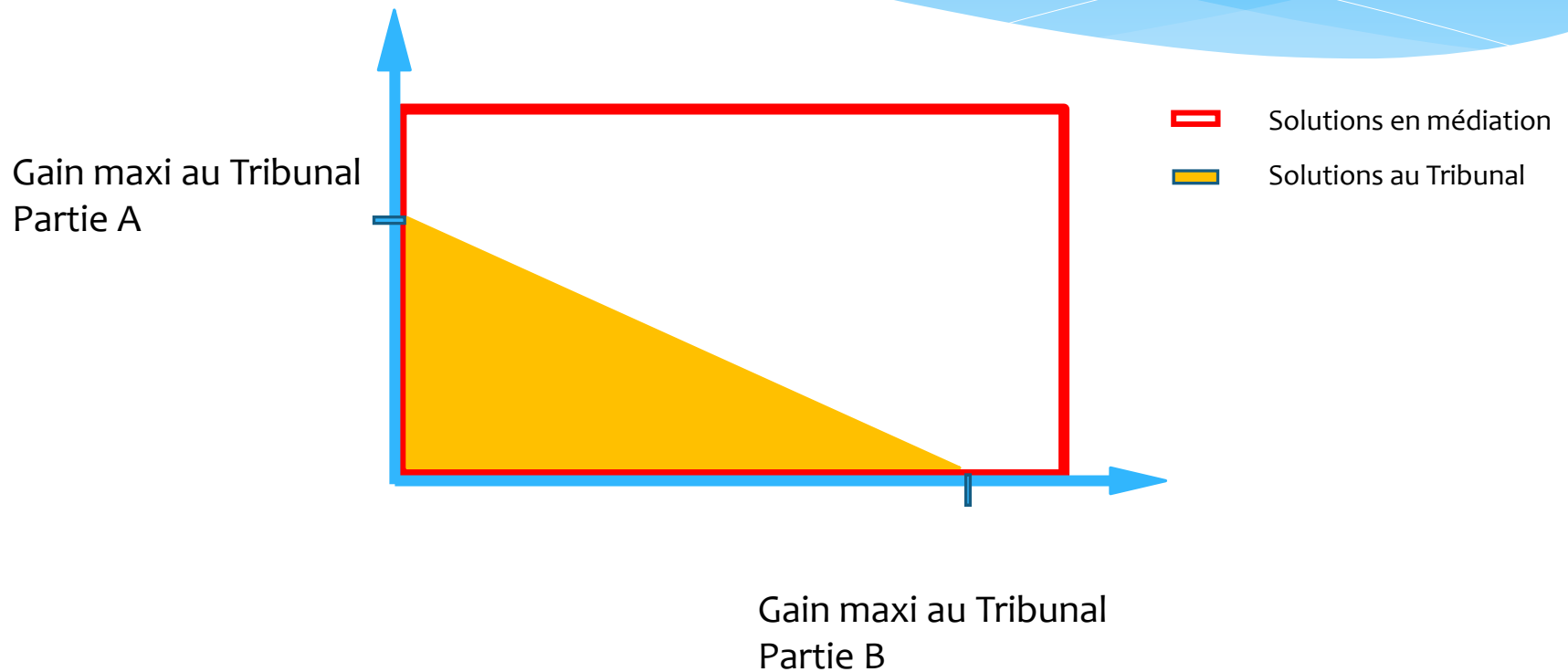


- Le processus ICEBERG

Schéma illustrant la négociation raisonnée: Besoins et intérêts sous-jacents aux positions des parties et recherche des besoins et intérêts communs (options de résolution)



III./ Intérêt de la médiation



III./ Intérêt de la médiation

* Monde associatif

- Fort investissement personnel
- Interdépendance des personnes
- Préservation des liens
- Rapidité
- Discrétion

IV./ La médiation en pratique

- * La co-médiation
- * Le coût (forfait, taux horaire), l'aide juridictionnelle, l'assurance protection juridique
- * Accord d'entrée en médiation

IV./ La médiation en pratique

- * Entretiens individuels
- * Séances plénières
- * Apartés ou Caucus

IV./ La médiation en pratique

- * Procès-verbal de fin de médiation
- * Accord de médiation
- * Homologation de l'accord – force exécutoire

V./ Fin de la médiation

- * Le village a retrouvé sa sérénité ...



V./ Fin de la médiation

* Et le médiateur ?

V./ Fin de la médiation



L'ASM VOUS REMERCIE

A votre disposition pour toute question

Stéphane LOPEZ, médiateur, avocat
drllopez@noos.fr